



Le Journal d'information de votre commune

Bulletin municipal – janvier 2020



Le mot des Maires

Ce mot a une connotation particulière pour moi car comme vous le savez, après quatre mandats, dont deux en tant que conseiller et adjoint et deux autres en tant que maire, je ne solliciterai pas un nouveau mandat lors des prochaines élections municipales de mars 2020.

Comme je l'ai annoncé début septembre au conseil municipal ainsi que par voie de presse il s'agit pour moi de passer le flambeau aux jeunes générations et permettre un renouvellement nécessaire des instances locales.

Ces douze ans à la tête de la commune ont certainement été très prenants mais aussi très enrichissants. De l'extérieur on ne voit et ne retient généralement que l'action liée aux projets qui marquent les grandes réalisations et les choix faits. Mais il y a aussi une partie moins visible qui consiste au fonctionnement administratif au jour le jour d'une commune. Les domaines et sujets à traiter sont très variés, les situations et événements à gérer sont de toutes sortes, certains heureux, comme les mariages, d'autres plus tristes.

Lors de ces douze ans mon action a été guidée par quelques idées directrices qui m'apparaissaient fondamentales pour le devenir de notre commune :

- Préparer l'avenir avec des investissements pour le futur, notamment avec une école primaire attrayante et des services périscolaires adaptés, des travaux d'infrastructure permettant l'accueil de nouveaux habitants et le maintien d'une activité économique dynamique.
- Engager les services administratifs dans un mode opérationnel moderne et efficace avec un accent mis sur la gestion informatique des services et la suppression des transactions papier chaque fois que possible. La commune a souvent été pionnière dans ce domaine sur le canton.
- Garder une capacité d'autofinancement à taux d'imposition constants, ce qui nécessite une attention constante sur les coûts de fonctionnement.

La fusion avec la commune de Pugieu fut un moment important et je pense qu'avec Alain Philippe, maire de Pugieu, et nos équipes municipales nous l'avons menée à bien. Cela donne à notre nouvelle collectivité locale une taille conséquente au sein de la communauté de communes et nous permet de garder en main notre destin.

Durant mes mandats de maire j'ai essayé de conduire mes actions au sein de la municipalité en étant à l'écoute de tous, en prenant en compte les points de vue des élus et des employés, et en laissant l'autonomie nécessaire aux adjoints pour le plein exercice de leur délégation. A ce titre je les remercie tous pour leur dévouement et leur travail.

Message d'Alain Philippe, maire délégué de Pugieu

Comme Didier j'ai décidé de ne pas briguer une autre mandature, celle-ci fut intense et attractive pour deux raisons.

Comme décrit par Didier ci-dessus, dans ma fonction de Maire, la fusion des deux communes restera comme un des moments très fort de ce mandat, et je remercie chaleureusement Didier, l'équipe municipale, et les habitants de Chazey-Bons historique de nous avoir accueillis si aimablement.

Mon poste de Vice-président en charge des bâtiments à la Communauté de Commune de Bugéy-Sud a été très captivant et très complexe. En effet cette mandature a dû intégrer de nombreuses compétences et bouleverser de ce fait le fonctionnement traditionnel des communes. L'intégration du Valromey fut aussi un des moments fort et important.

Le projet de centre aquatique qui sera définitivement arrêté mi-janvier 2020 a aussi consommé une grande part de mon énergie.

J'ai pris toutes ces fonctions avec beaucoup de respect et de détermination, cela a enchanté une partie de ma destinée qui m'était inconnue et que j'ai énormément appréciée.

Pour clore ce message Alain Philippe et moi-même souhaitons le meilleur à la nouvelle équipe municipale qui sortira des urnes en mars et en ce début de nouvelle année nous voudrions vous communiquer à vous, vos familles et vos proches, tous nos vœux de bonheur et de réussite.

Alain Philippe, Maire délégué

Didier Bonnard, Maire

Elaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune nouvelle

Après 18 mois de travaux et de concertations et trois réunions publiques, les études du projet d'élaboration du nouveau Plan Local d'Urbanisme (PLU) étaient figées par délibération du conseil municipal le 24 juin 2019.

La phase de consultation pouvait commencer.

En premier lieu les Personnes Publiques Associées (Services de l'état, ScoT, chambres consulaires, collectivités locales, sociétés rendant un service public, ...) soit environ 25 organismes furent toutes consultées.

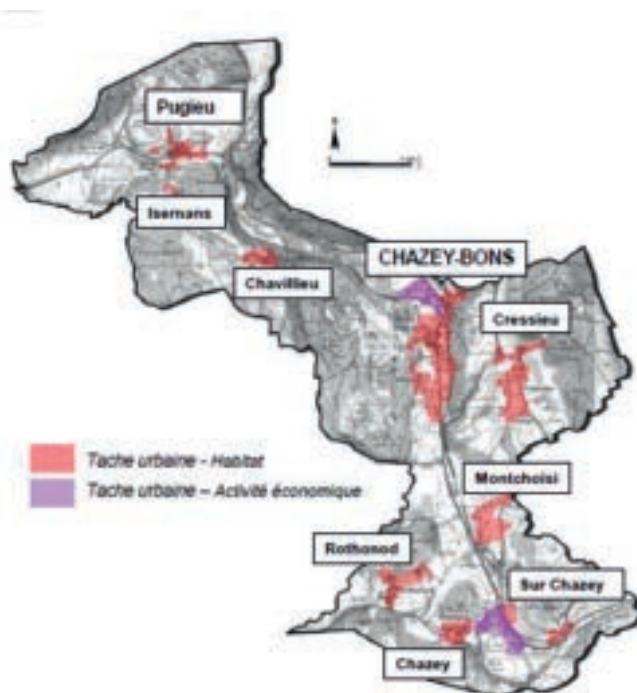
Puis, après nomination par le Tribunal

Administratif d'un commissaire enquêteur, l'enquête publique était ouverte le 9 décembre pour 30 jours. Le commissaire enquêteur assurera quatre permanences en mairie où il recevra le public. Il consignera toutes les observations, remarques, propositions et questions exprimées et produira un rapport d'enquête avec avis début février.

Sur la base de ce rapport d'enquête le projet sera amendé et une version finale du PLU sera soumise à délibération et vote du conseil municipal fin février début mars.

Une fois adopté, ce document d'urbanisme servira de référence pour les dix prochaines années.

Toutes les informations relatives à l'élaboration du PLU ainsi qu'au déroulement de l'enquête publique sont disponibles sur le site web de la commune.



Nouveaux agents aux services techniques

Nous sommes heureux d'accueillir deux nouveaux agents au sein des services techniques de la commune.

Gilles Morard nous a rejoint le 1er Mars et Clément Soubeyrand de Saint Prix a débuté le 16 Septembre. Gilles reprend le poste réparti sur les trois communes : Chazey-Bons, Andert-Condon et Rossillon, avec lesquelles nous gérons un parc de matériels mutualisés ; Clément prend en charge l'entretien et la maintenance de tous les bâtiments communaux, dont le nettoyage régulier, qui était jusque-là sous-traité.

Bienvenue à Gilles et Clément aux services municipaux de Chazey-Bons.



De gauche à droite : Clément, Hervé, Gilles, Franck

Elections municipales mars 2020

Nouveau mode de scrutin par liste



Le mode de scrutin pour les élections municipales de mars 2020 change pour la commune Chazey-Bons.

En effet la commune ayant plus de 1000 habitants, un mode de scrutin par listes sera utilisé. Le nombre de sièges à pourvoir est de 19. Le maire et les adjoints seront élus dans un second temps par le conseil municipal nouvellement élu.

Les candidats au conseil municipal qui sont aussi candidats au conseil communautaire de la Communauté de Communes Bugey-Sud seront clairement identifiés sur les listes présentées.

Il n'y aura pas possibilités d'apporter des modifications aux listes, ni de procéder au panachage de listes.

Pour être valide le vote devra s'exprimer par la sélection d'une liste, et d'une seule, sans modifications. Toute annotation sur un bulletin rendra le vote nul.

Commémoration du 11 novembre 2019

Depuis la fusion des communes en 2017, les cérémonies de commémoration du 8 mai et du 11 novembre se déroulent sur chaque site des monuments aux morts à Pugieu et à Chazey-Bons au même moment.

Une foule importante était présente cette année, qui marquait les cent ans du premier 11 novembre 1919, celui de la paix retrouvée. Les enfants de l'école communale sont venus nombreux et ont chanté la Marseillaise sous la direction de leurs enseignants. Nous les remercions toutes et tous.

A l'occasion de ce cette cérémonie du 11 novembre, date qui marque maintenant la journée annuelle de commémoration et de mémoire de tous les soldats morts pour la France les noms des soldats morts en opérations extérieures en 2019 furent cités.

En cours d'année la commune fut informée par l'association 'Mémoires des Forces Aériennes Françaises Libres' qu'un soldat disparu en mer Méditerranée en 1942 et jamais retrouvé était natif de Chazey-Bons. Son nom était Aimé Gillet, il était parachutiste.

Son nom sera inscrit sur le monument aux morts de Chazey-Bons.

De plus à la demande de l'association la commune participera au financement d'une stèle qui sera érigée sur la commune du Tréport, en Normandie, en souvenir de ces soldats des forces aériennes françaises libres disparus. Ils sont 117 dont le corps n'a jamais pu être retrouvé.



Noël des aînés de la commune



Comme chaque année la commission des affaires sociales a organisé le repas des aînés. Il a eu lieu le Dimanche 15 Décembre 2019 et a été servi par les élus de la commission à la salle des Fêtes de Chazey-Bons. Il a rassemblé 70 personnes.

Le menu a été élaboré par L'aile ou la Cuisse et l'animation a été confiée à Dimitri SAUSSARD, musicien domicilié à Chavillieu.

Ceux qui ne pouvaient se déplacer ont pu bénéficier un bon d'achat nominatif valable auprès des commerces de la commune : Chocolaterie CARPIN à Chazey-Bons, Restaurant PLOTTIN à Pugieu, Restaurant L'Ô à Chazey-Bons et Intermarché à Chazey-Bons.

Et pour les personnes hospitalisées ou en Maison de Retraite, ils ont reçu un colis cadeau composé par la Commune, de valeur équivalente.



Comité de fleurissement



Le Comité de Fleurissement est une association qui a pour but d'embellir notre commune pour la rendre plus agréable à la belle saison. Elle participe également à la décoration au moment des fêtes de fin d'année. Elle fonctionne grâce à notre manifestation annuelle et à la subvention de la mairie.

Nous avons fait le choix d'abandonner certains massifs pour pouvoir fleurir davantage et mettre en valeur certains lieux tels que : Mairie – Église – Salle des fêtes – Fours – Lavois.

Cette année nous avons fait réaménager le rond-point Intermarché par une entreprise spécialisée.

Environ 900 géraniums et 2500 pieds de variétés différentes sont plantés dans les massifs, jardinières et suspensions.

Tout cela ne pourrait se faire sans le dévouement d'une équipe de bénévoles associée aux employés communaux.

Nous tenons à remercier les personnes extérieures à l'association pour l'aide qu'elles nous apportent pour la plantation et l'entretien au cours de la saison.

Et si le cœur vous en dit, bienvenue à tous ceux qui voudraient nous rejoindre pour que cette activité puisse perdurer.



Groupe scolaire LA LOUVATIERE

Depuis septembre 2019, le groupe scolaire accueille 132 élèves pour 5 classes réparties comme suit :



♦ classe de PS-MS : 30 élèves (18 + 12)

Enseignante Céline VANTORRE / ATSEM : Séverine PACCOUD

♦ classe de MS-GS : 29 élèves (6 + 23)

Enseignante Jade LESAGE (Mardi, jeudi, vendredi) et Nicolas SAMOYAU (lundi) / ATSEM : Virginie BERNARD

♦ classe de CP-CE1: 25 élèves (14 + 11)

Enseignante Florence ALBERTO

♦ classe de CE1/CE2/CM1: 23 élèves (7 + 11 + 5)

Enseignante Sylvie VALLEE/ AVS : Sophie Furcy

♦ classe de CM1/CM2 : 25 élèves (13 + 12)

Enseignante Directrice Dorothee SALACROUP / AVS : Sophie Furcy

En 2019, les élèves de CP-CE ont participé au projet d'action culturelle du Bugey intitulé "Des fourmis dans le Bugey".



Il s'agissait d'une création musicale et artistique avec l'intervention de professionnels : les artistes du groupe "Des fourmis dans les mains" (notamment Laurent Féllot, chanteur et compositeur du groupe) et de Hélène Léonard, intervenante en arts plastiques.

Les CE ont composé leurs propres chansons et les ont interprétées sur la scène de l'Intégral en mai 2019.

Les élèves de CP-CE1 ont eux assurés la décoration de la scène en créant le décor et en promouvant le spectacle à l'aide d'affichage sur la commune.



Ce fut une magnifique aventure artistique et culturelle pour ces enfants. *'équipe périscolaire....*

De gauche à droite :

Ludivine LEMORTELLEC (Agent garderie/cantine),

Séverine PACCOUD (ATSEM en classe de PS/MS -Référente Service Périscolaire)

Virginie BERNARD (ATSEM en classe de MS/GS),

Annabelle GIRERD (Responsable cantine/garderie),

Horaires garderie : 7h30-8h35/16h30-18h15

Deux services de cantines sont effectués chaque jour au vu du nombre d'enfants inscrits afin d'offrir un service de qualité aux enfants.

Les repas sont élaborés et fournis par LEZTROY SAVOY (basé à Serrières-en-Chautagne) depuis maintenant 3 ans et qui offre une restauration collective éco-responsable en **achetant localement en circuit court et cuisinant dans le strict respect des valeurs, des saisons, de l'Environnement et des hommes.**

	jeudi 4 nov.	vendredi 5 nov.	jeudi 7 nov.	vendredi 8 nov.
45 Semaine	Salade de Chou Chêne BIO Jambon Blanc Tortilles BIO Alpina Savoie Commerbert Cake au Citron	Soupe à l'Oignon BIO & Croûtons Cabillaud en Court-Moullent Avignon BIO Garni Comté BIO Râpé, pour la Soupe Banane BIO	Salade Verte & Douce Vinaigrette Haut de Cuisse de Poulet Français Purée de Pois Chiches Corfies de Savoie à la Crème Trouffes BIO à la Crème de Marion Lefroy	

Un exemple de menu



Juana DUCRUEZ

responsable cantine/garderie a fait valoir ses droits à la retraite en décembre 2018. Nous la remercions pour ses services et lui souhaitons une bonne retraite.



L'Union Cressolanne

Le repas des anciens de Cressieu :



Comme chaque année, le samedi des Rois, les bénévoles de l'union Cressolanne ont offert aux anciens du hameau leur traditionnel repas.

Après avoir dégusté l'entrée bugiste, le bœuf Bourguignon, le fromage et le dessert, les convives ont pu exprimer leurs talents à la coinche, la belote et autres jeux de société.

Cette journée s'est terminée par la galette des rois offerte à nos aînés et aux membres de l'association.

La fête du four et de la musique :

Changement de date à partir de cette année pour la fête du four qui se déroule désormais le 3ème samedi de juin.

Dès le matin, les pains, tartes et salés confectionnés par les bénévoles étaient en vente.

Les Austin's country de Martine Brunet ont, au pied levé, assuré le spectacle en fin de matinée avant de laisser la place dans l'après midi à la « P'tite troupe » qui effectuait sa première prestation en public.

Les petites scénettes chantées et interprétées par les enfants sous la baguette de Magalie Lowe ont régalé un public conquis.



La soirée s'est terminée par la fête de la musique avec l'orchestre de Dimitri Saussard et Michel Allera





L'union Cressolanne remercie infiniment les associations « Austin 's country » et « la P'tite troupe » pour leur engagement ainsi que la mairie pour la prise en charge de l'orchestre.

Mais avant la fête, il y a ça :



Un grand merci à tous nos bénévoles pour leur savoir-faire et le temps passé à l'organisation de cette manifestation qui participe à l'animation de notre commune.

Le club de l'amitié

Le club de l'amitié tout au long de l'année a poursuivi ses activités avec une bonne participation de ces 42 membres nombre d'adhésions stable.

Les réunions du jeudi :

Les habitués du jeudi se réunissent à la Maison des Sociétés il y a les « enragés de la coinche » et les autres qui jouent à divers jeux de sociétés ambiance amicale

-Les voyages et les repas rassemblent la majorité des membres :

Novembre 2018 : l'assemblée générale est toujours précédé d'un repas .Un grand merci à Fernand Duperrier, vice-président et chef cuisinier.

Janvier 2019 : Un repas en début d'année cette année à Pugieu, la traditionnelle « tête de veau » était au menu

Juin 2019 : Un voyage d'une journée après la visite guidée de l'église de Brou et des cloîtres , déjeuner à Pont de Vaux dans un restaurant sur la place du village, belle petite place très animée en ce jour de marché, puis une croisière sur le canal de Pont de Vaux et sur la Saône clôtura la journée .

-Une manifestation :

Septembre 2019 , la Brocante beau succès le soleil étant au rendez-vous, les exposants et le public le furent aussi

- **La bibliothèque** située sous le préau de la maison des sociétés, est ouverte à tous. Nous remercions la municipalité pour le nouvel agencement et nous remercions toutes les personnes qui donnent des livres.

Toutes ces sorties et ces réunions du jeudi seront reconduites pour l'année 2020 n'hésitez pas nous rejoindre .Meilleurs vœux à tous pour 2020.

Le président : Pierre Duport

La trésorière : Suzanne Michaud

La secrétaire : Jeanine Vauday.

Gym +



GYM+ est une association de gymnastique volontaire pour adulte qui a été créée à Chazey-Bons en septembre 2001.

Actuellement, une vingtaine d'adhérentes se retrouvent tous les lundis, à la salle des fêtes de Chazey-Bons, de 19h45 à 20h45, pour un cours complet d'étirements, renforcement musculaire, cardio, abdos-fessiers et relaxation, dispensé par une professionnelle diplômée.

Les exercices, rythmés en musique et complétés par des ballons, haltères, tapis, élastiques, mis à disposition, sont ouverts à tous et à toutes pour entretenir sa forme et sa santé.

Alors, Mesdames, Messieurs, n'hésitez pas à venir nous rejoindre pour pratiquer une activité physique sans complexe, à côté de chez vous.

Contact : Mme PARISI Antonia, Présidente

La sainte Agathe

Le 1er février 2019 a eu lieu la Sainte-Agathe au restaurant La Source à Chazey entre femmes de la commune de Chazey-Bons.



La prochaine Ste Agathe se déroulera le vendredi 7 février 2020 au restaurant PLOTTIN à Pugieu

Toutes les dames habitant la commune de Chazey-Bons sont les bienvenues.

Si vous voulez participer s'inscrire au 06 28 06 95 92

auprès de Céline MAFFRE

avant le 17 janvier 2020

ASSOCIATION « LES AMIS DE LA CHAPELLE DE CRESSIEU »

L'association dont le but est la restauration et l'entretien de la Chapelle, a été créée en décembre 2017, du fait de l'intérêt porté par quelques personnes de Cressieu.

Le Bureau est ainsi constitué : Président : Jean-Claude Piolat
Vice-Présidente : Fernande Delbe
Secrétaire : Jeanine Vauday
Secret.Adjointe : Solange Gonnet
Trésorière : Francine Guinard
Trés.Adjointe : Michelle Antoine
Chargée de communication : Pierrette Piolat
Autres membres du Bureau : Geneviève Gallat

A ce jour, l'Association compte une quarantaine d'adhérents.

Projet de rénovation :

* Un premier projet a été soumis à la Municipalité, concernant les travaux extérieurs (Toiture, façades). Le montant de ces travaux se situe entre 45 et 50.000 Euros. L'urgent serait la toiture qui est dans un état de vétusté avancée. Le remplacement de l'ensemble : charpente, couverture et zinguerie est incontournable (selon architecte).

* Une étude pour le remplacement du clocher actuel (architecture non d'époque), en pignon au-dessus de la porte d'entrée, est en cours. La Mairie recherche des subventions pour financer ces travaux.

* Pour l'intérieur (Peinture, menuiserie, mobilier, électricité), la facture s'élève à environ 20.000 euros qui serait prise en charge par l'Association.

* Une souscription sera ouverte Fin 2019/Début 2020.

Manifestations 2019



09.03.19 : Vente de tripes

17.08.19 : Vente de paëlla

21.09.19 : Vente de pains et tartes à l'ancienne

22.09.19 : Journées du Patrimoine

Remerciements :

Tous les membres de l'Association tiennent à remercier :

- Le Père Philippe-Marie pour sa présence active lors de nos manifestations et pour nous avoir permis de faire revivre notre Chapelle.
- Mr le Maire Didier Bonnard, pour son aimable collaboration au cours de ces deux années.
- Mr Arnaud de Seyssel pour son adhésion à notre projet.
- Tous les bénévoles du Hameau et de la Commune, qui nous ont aidés, lors de nos journées paëlla et Journées du Patrimoine.

Association « La p'tite troupe »

L'année 2019 est terminée pour la p'tite troupe avec un spectacle de Noël offert à la commune de Chazey-Bons en décembre dernier. Les sept participants ont chanté, dansé et se sont bien amusés devant de très nombreux spectateurs. La générosité du public a permis de clôturer la saison pour les enfants avec une sortie cinéma à Belley, ainsi qu'un spectacle d'acrobatie à l'intégral au mois de février.

2020 démarrera sur les chapeaux de roue avec les préparations du prochain spectacle qui aura lieu à Cressieu pour la fête de la musique ainsi que la mise en place du marché de producteurs au printemps prochain organisé par l'association.

A ce jour, les nouveaux membres qui désirent intégrer la troupe sont toujours les bienvenus, et peuvent nous retrouver tous les mercredis à la salle des associations.

2020 promet d'être riche en émotions !...

En espérant vous revoir très vite au prochain show.



Recycler et protéger notre environnement

L'association Valoriste a le plaisir de vous annoncer l'ouverture de son Atelier Chantier d'Insertion/recyclerie au 6 rue des Bains à BELLEY (A côté de l'école des Cordeliers)

La recyclerie aura pour mission de collecter, trier, valoriser et revendre des objets que vous souhaitez vous défaire, destinés au rebut et donnés à l'association.

Ce geste éco solidaire favorisera l'emploi d'une douzaine de personnes en insertion professionnelle.

Vous pourrez, dès le 2 juillet 2019, y déposer vos vêtements, vaisselle, jouets, livres, CD, petit mobilier, petit électro-ménager et éléments de décoration (Propres et en bon état).

Mi-septembre ouvrira sur le même site le point de vente Val'Boutiques

Horaires accueil dépôts :

Les mardi et vendredi de 9h à 17h30

Nous serons également présents sur les déchèteries :

De Virieu le Grand les vendredis de 9h à 12h

De Culoz les mercredis de 9h à 12h

De Belley les vendredis de 14h à 17h

Et les samedis de 9h à 12h et de 14h à 17h

Pour nous joindre : valoristebugeysud@outlook.fr



La commune s'est engagée dans une démarche écologique avec un objectif : zéro pesticide. Du matériel spécifique de désherbage a été acheté avec les communes d'Andert Condon et Rossillon.

Cette démarche s'inscrit dans un plan pluriannuel.





DECLARATION ANNUELLE DE RUCHES

La déclaration de ruches est une obligation annuelle pour tout détenteur de colonies d'abeilles, **dès la première ruche détenue.**

Elle participe à :

- La gestion sanitaire des colonies d'abeilles,
- La connaissance de l'évolution du cheptel apicole,
- La mobilisation d'aides européennes pour la filière apicole française,



Elle doit être réalisée chaque année, entre le **1^{er} septembre et le 31 décembre**. Toutes les colonies sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, en ruchettes ou ruchettes de fécondation.

Une procédure simplifiée de déclaration en ligne a été mise en place sur le site : <http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/>

En cas de besoin, contactez le service d'assistance aux déclarants :

- Mail : assistance.declaration.ruches@agriculture.gouv.fr
- Téléphone : 01 49 55 82 22

A NOTER : pour les nouveaux apiculteurs ou les apiculteurs souhaitant obtenir un récépissé de déclaration actualisé, il est possible de réaliser une déclaration hors période obligatoire (entre le 1^{er} janvier et le 31 Août. Cette démarche ne dispense cependant pas de la déclaration annuelle de ruches (à réaliser obligatoirement entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre)

DECLAREZ VOS RUCHES

ENTRE LE 1^{ER} SEPTEMBRE ET LE 31 DECEMBRE

- ⦿ Une obligation annuelle pour tout apiculteur, dès la première colonie d'abeilles détenue
- ⦿ Toutes les colonies d'abeilles sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, ruchettes ou ruchettes de fécondation

QUELS AVANTAGES POUR LES APICULTEURS ?

CONNAÎTRE L'ÉVOLUTION DU CHEPTEL APICOLE

AMÉLIORER LA SANTÉ DES ABEILLES

Mobiliser des AIDES EUROPÉENNES POUR LA FILIÈRE APICOLE

UNE PROCÉDURE SIMPLIFIÉE DE DÉCLARATION EN LIGNE

mesdemarches.agriculture.gouv.fr

FRELON ASIATIQUE ET RECHERCHE DE NIDS

Le frelon asiatique poursuit sa progression sur le territoire rhônalpin. Outre la problématique liée à sa présence sur les zones urbanisées, il représente une véritable menace pour la biodiversité¹ et la santé des abeilles².

Plan de surveillance et de lutte régional

Un dispositif de surveillance et de lutte, piloté par la FRGDS³, en partenariat avec la FREDON⁴, vise à repérer et faire détruire les nids par des entreprises spécialisées avant la sortie des fondatrices (à la fin de l'automne), afin de maintenir la population de frelons asiatiques à un niveau acceptable.

Deux types de nids peuvent être observés :

- **Les nids primaires** : visibles dès les premiers beaux jours, au printemps,
- **Les nids secondaires** : visibles dès le début de l'été, correspondant à une délocalisation de la colonie qui abandonne le nid primaire, trop petit.

Comment signaler un individu ou un nid ?

Toute personne suspectant la présence d'un frelon asiatique est invitée à en faire le signalement soit : Sur la plateforme de signalement en ligne : frelonsasiatiques.fr

- En téléchargeant l'application mobile « **Frelon Asiatique** »

2018 : progression forte du nombre de nids découverts

Sur l'ensemble de la région Rhône-Alpes, le nombre de nids observés en 2018 est de 1360 contre 414 en 2017. Les conditions climatiques de l'année semblent avoir été favorables au prédateur. L'infestation en Ardèche se poursuit, 830 nids ayant été découverts en 2018.

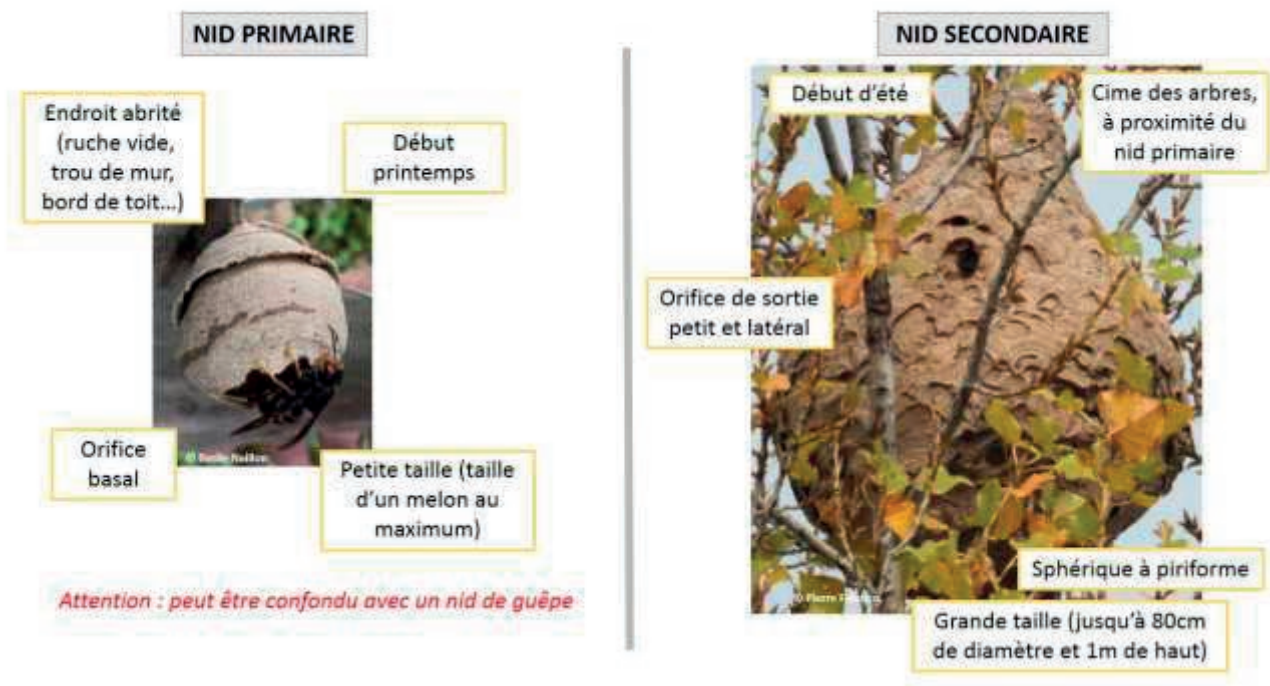
Section apicole GDS Rhône-Alpes

Règlement UE 2016/1141 de la Commission du 13 juillet 2016

² Arrêté du 26 décembre 2012

³ FRGDS : Fédération Régionale des Groupements de Défense Sanitaire

⁴ FREDON : Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles



Trouble de voisinage : bruits



Le bruit peut devenir une nuisance sonore s'il est excessif ou anormal en raison de sa durée dans le temps, de sa répétition ou de son intensité. Tapage nocturne (de 21h à 6h), pratique d'un instrument à vent ou à percussion, travaux de bricolage, aboiements d'un chien, volume trop élevé d'un poste de télévision. Quel que soit le moment de la journée, ces bruits, s'ils sont excessifs ou anormaux sont sanctionnables s'ils troublent la tranquillité d'autrui ou sa santé. Le contrevenant risque une amende pouvant aller jusqu'à 450€.



Votre tondeuse à gazon en marche ne doit pas dépasser une puissance acoustique indiquée par les normes.

Respectez l'arrêté préfectoral (ou municipal, plus restrictif) qui prescrit les jours et heures d'utilisation :

- **les jours ouvrables de 8h à 12h et de 14h à 19h30**
 - **les samedis de 9h à 12h et 15h à 19h**
 - **les dimanches et jours fériés de 10h à 12h**
- Gérez les nuisances sonores occasionnelles de façon courtoise, avec vos voisins :
 - Les travaux de bricolage bruyants et gênants ne doivent pas être effectués le dimanche, ni pendant les heures de repos (le soir).
 - Les voisins doivent être prévenus des fêtes organisées chez vous et dans tous les cas, tout bruit doit cesser à partir de 22 h 00.

Aboiements incessants du chien



Les aboiements incessants du chien de votre voisin vous gênent ?

Zoom sur les démarches à suivre en cas de troubles sonores de voisinage

Les textes en vigueur : Les aboiements intempestifs représentent 30 % des plaintes pour troubles de voisinage. Plusieurs textes réglementaires régissent les nuisances sonores : article 1385 du Code civil, article R.1336-7 du code de la santé publique, article R.623-2 du code pénal, arrêtés municipaux ou préfectoraux éventuels, règlement de copropriété.

Ainsi selon l'article R. 1334-31 du code de la santé publique, « aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme [...] ». Autrement dit, un seul de ces trois critères suffit à constituer un trouble de voisinage, et ce, quelle que soit l'heure du jour ou de la nuit.

Les démarches à suivre : Si le chien de votre voisin aboie constamment, voici les démarches à suivre :

- Informer oralement votre voisin de la gêne occasionnée ;
- Si aucun résultat, lui envoyer une première lettre simple lui rappelant la législation en vigueur, suivie deux semaines plus tard d'une deuxième lettre recommandée avec accusé de réception (gardez une copie de vos lettres) ;
- Si aucune suite, contacter le conciliateur de justice à la mairie (prestation gratuite) ;
- Si rien ne change, recourir aux forces publiques ;
- En dernier recours, porter l'affaire en justice.

Déjections canines

Les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces des jeux publics pour enfants et ce par mesure d'hygiène publique.

Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement par tout moyen approprié **au ramassage des déjections canines sur toute ou partie du domaine public communal**.

En cas de non-respect de l'interdiction, l'infraction est passible d'une contravention de 1ère classe (35 euros)..

Réglementation du brûlage des déchets végétaux par les particuliers

Le brûlage à l'air libre des déchets verts, c'est interdit !

Article 84 du « règlement sanitaire départemental » (RSD) type diffusé par la circulaire du 9 août 1978. Cette interdiction est rappelée dans la circulaire du 18 novembre 2011. Chaque département de la région dispose également d'arrêtés préfectoraux spécifiques sur le sujet.

La combustion à l'air libre de végétaux est une activité **fortement émettrice de polluants** : particules, hydrocarbures polycycliques, dioxine et furane. Outre la **gêne pour le voisinage** et les risques d'incendie qu'elle engendre, cette activité contribue donc à la **dégradation de la qualité de l'air** et génère des conséquences sanitaires pouvant s'avérer graves, avec une **sensibilité accrue dans les zones urbaines et périurbaines mais aussi dans les vallées de montagne et en période de pics de pollution.**

La combustion à l'air libre des déchets verts est **peu performante** et pollue d'autant plus que les végétaux sont humides.

Particuliers, professionnels et agriculteurs sont concernés par cette pratique.

DÉCHETS VISÉS

Tontes de pelouses, taille de haies, feuilles mortes, résidus d'élagage et de débroussaillage, déchets d'entretien de massifs et autres végétaux issus des parcs et jardins.

SANCTION

En cas de non-respect d'un RSD, une contravention de **450 €** peut-être appliquée pour un particulier (article 131-13 du code pénal).

LE SAVIEZ-VOUS ?

En France, la mauvaise qualité de l'air...

- cause **48 000 décès** prématurés par an soit 5 % des décès par an ;
- réduit de **9 mois** en moyenne l'espérance de vie ;
- est à l'origine de **maladies** ou d'insuffisances respiratoires.

→ Les proportions sont du même ordre en Auvergne-Rhône-Alpes.

et l'entretien du jardin pour un particulier :

génère des **déchets verts** que l'on estime en moyenne à **160 kilos** par personne et par an.

Pour s'en débarrasser, **9 %** des foyers les brûlent, ce qui représente près d'**un million de tonnes** de déchets verts brûlés à l'air libre.

En matière d'émissions de particules fines :

14 000 km parcourus par une voiture essence récente	=	50 kg de végétaux brûlés à l'air libre, (environ 5 sacs de 60 l de déchets verts)	=	3 semaines de chauffage d'une maison équipée d'une chaudière au bois performante.
13 000 km parcourus par une voiture essence ancienne				
13 000 km parcourus par une voiture diesel récente				
1 800 km parcourus par une voiture diesel ancienne				3 jours de chauffage d'une maison équipée d'une chaudière au bois peu performante type foyer ouvert

Le site internet de la commune



La commune de Chazey-Bons dispose depuis plusieurs années d'un site Web permettant l'accès à toutes les informations relatives à la vie de la commune :

<http://www.chazey-bons.fr/>

LES DÉCHETTERIES SE MODERNISENT

Nouveau dispositif d'accès aux déchetteries
de Belley, Culoz et Virieu-le-Grand !



**EN AVRIL 2020, L'ACCÈS AUX DÉCHETTERIES
DE BELLEY, CULOZ ET VIRIEU-LE-GRAND
SE FERA PAR LECTURE DES PLAQUES D'IMMATRICULATION.**

Dans le cadre du plan de sécurisation et de mise aux normes des trois déchetteries de son territoire, la communauté de communes Bugey Sud met en place un contrôle d'accès aux déchetteries par lecture de plaque d'immatriculation. Cette gestion automatisée des accès a déjà fait ses preuves dans de nombreuses collectivités voisines : Grand Chambéry, Les Balcons du Dauphiné, la Plaine de l'Ain, le Pays Voironnais...

Améliorer et moderniser le fonctionnement des déchetteries, tel est l'enjeu de ce nouveau dispositif ! Fluidifier le temps d'attente à l'entrée des déchetteries et la circulation sur le quai, sécuriser les dépôts en régulant le nombre de véhicules sur le quai, et accompagner les usagers dans leur geste de tri grâce à une plus grande disponibilité des gardiens sont les principaux objectifs de ce plan de modernisation des déchetteries. Grâce à ce dispositif, la communauté de communes va aussi simplifier la facturation pour les professionnels qui, selon la loi, doivent prendre en charge financièrement le coût de la collecte et du traitement de leurs déchets.



TOUS LES USAGERS, PARTICULIERS ET PROFESSIONNELS, DOIVENT S'INSCRIRE AU PRÉALABLE POUR ÊTRE RECONNUS ET PERMETTRE L'OUVERTURE DES BARRIÈRES.

Les accès aux déchetteries seront fermés par une barrière. Une caméra lira les plaques d'immatriculation et autorisera l'accès au véhicule s'il est enregistré. **L'accès aux déchetteries restera réservé exclusivement aux particuliers et professionnels domiciliés sur le territoire de la communauté de communes Bugey Sud.**

MODALITÉS D'ACCÈS POUR LES PARTICULIERS

L'accès restera **gratuit** pour les particuliers dans la limite de 52 passages par an par foyer, avec un dépôt de 2 m³ maximum par passage. Pour s'inscrire et enregistrer son véhicule, deux possibilités :

- **Inscription sur internet** : se connecter sur le site www.bugeysud-trimax.fr et suivre le lien dans le menu « déchetteries » sur la page « les contrôles d'accès ».
- **À l'accueil de la communauté de communes Bugey Sud uniquement pour les personnes qui n'ont pas la possibilité de s'inscrire en ligne.** Se rendre à l'accueil au n°55 Grande Rue à Belley pendant les horaires d'accueil du public qui sont de 9h à 12h et de 14h à 17h du lundi au vendredi, et de 9h à 11h30 le mercredi.

Liste des pièces à fournir pour l'enregistrement des véhicules des particuliers :

- un justificatif de domicile daté de moins de 3 mois
- une copie de la carte grise de chaque véhicule du foyer

MODALITÉS D'ACCÈS POUR LES PROFESSIONNELS

L'accès sera **payant** pour les professionnels dès le 1er m³.

Ils devront **s'acquitter d'une redevance spéciale** en contactant le service Trimax de la communauté de communes Bugey Sud par téléphone au **04 79 81 01 99**.

Liste des pièces à fournir pour l'enregistrement des véhicules des professionnels :

- un justificatif de domiciliation daté de moins de 3 mois
- une copie de l'extrait Kbis
- une copie de la carte grise du ou des véhicules dépositaires

LES DATES À RETENIR :

- **Octobre 2019** : installation du dispositif dans les trois déchetteries Belley, Culoz, et Virieu-le-Grand.
- **Début novembre 2019** : ouverture des inscriptions pour enregistrer les véhicules.
- **Début avril 2020** : contrôle d'accès par lecture de plaques effectif. L'accès sera autorisé une première fois sans être inscrit mais il sera refusé les passages suivants.



RENSEIGNEMENTS ET INFORMATIONS

Communauté de communes Bugey Sud - Service TRIMAX
www.bugeysud-trimax.fr ou tel. 04 79 81 41 05 [choix n°4]

Attention au démarchage abusif (porte à porte)

Régulièrement, la mairie est informée par des habitants de la commune de la présence de démarcheurs sans scrupules se présentant auprès des habitants en étant soit disant missionnés par des organismes divers.

Les faits les plus courants sont :

- vente d'extincteurs (avec un contrat d'entretien décennal) et pose de détecteurs incendie :

Les extincteurs ne sont pas obligatoires dans une maison d'habitation et ne sont pas imposés par les assureurs, cela ne peut donc pas être un argument de vente.

La pose d'un détecteur incendie est obligatoire mais peut-être effectuée par n'importe qui (coût d'un détecteur : environ 15 euros).

- vente de registres accessibilité pour les établissements recevant du public :

Ce registre est obligatoire mais n'a pas de formalisme, il peut être réalisé sur de simples feuilles de papier ou sur un cahier.

- vente de calendriers, brioches (sapeurs-pompiers, associations, etc.)

Si vous avez un doute, demandez la carte de membre de l'association du démarcheur.

- propositions d'études thermiques ou énergétiques, vente d'éoliennes, panneaux photovoltaïque, etc...

Ces démarcheurs se présentent souvent avec un soit disant agrément d'ERDF, de l'ADEME, ou de la mairie.

Les organismes effectuant du démarchage à domicile informent généralement la mairie de leur passage sur notre commune (recensement, études d'impact, sondages divers, etc.)

Les seuls démarchages ou sondages autorisés par la mairie font systématiquement l'objet d'une communication en mairie ou sur le site de la commune.

Dans tous les cas, soyez prudents, ces démarchages peuvent également être mis à profit pour faire du repérage en vue d'un cambriolage.

Demandez systématiquement une carte professionnelle ou associative si vous avez un doute sur le bien fondé de la personne.

N'hésitez pas à faire remonter en mairie ou à la Gendarmerie toute tentative de vente forcée ou escroquerie notamment sur des personnes vulnérables.

Le Code pénal (article L.223-15-2) prévoit la sanction de l'abus de faiblesse pour réparer les conséquences gravement préjudiciables d'un engagement concernant un mineur ou une personne d'une vulnérabilité particulière (âge, maladie, infirmité, déficience physique ou psychique, grossesse) apparente ou connue.

A SAVOIR :

Dans le cadre d'une vente à domicile, le consommateur a la possibilité de se rétracter dans un délai de 14 jours par lettre recommandée avec AR et donc de revenir sur son engagement (Article L 121-21 du code de la consommation).



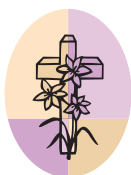
Naissances ...

BARDHOLLARI Aïlann Avni le 10/10/2019
BARTOLOMEI Arthur Jean-Charles le 01/11/2019
BERTHET Aurèle Patrick Pierre le 30/11/2019
BIKRI Samia le 19/09/2019
GRONDIN Andrée, Jacqueline, Mindy le 20/08/2019
JENDOUBI Mayssen le 04/05/2019
LOCCI Tyron le 15/10/2019
MARION Léon le 14/06/2019
PARISI CORRALES Lucia Maria Giacomina le 26/11/2019
PHILIPPON Alexis Nathan le 23/12/2019
POURPRIX DAL MORO Robyn le 03/10/2019
RAYMOND Joey le 27/01/2019
SALABERT Kiara le 26/08/2019
CABANER Lorenzo Stéphane Vincent le 20/10/2019
CLAUDEL Louis Victor Léon le 22/03/2019



Mariages

DICORATO Concetta et GINI Mikaël le 9 mars 2019
CAMBIER Stéphanie et NEIVA ALVES Dionisio le 25 mai 2019
GUIRADO Cindy et VARIN Olivier le 15 juin 2019
BERNARD Bérengère et CLÉMENT Christophe
MARINO Véronique et GODARD Lionel le 7 septembre 2019
DZERMAN Sviatlana et BOSSY Jean-Yves mariés le 31 décembre 2019



Décès

RAMEL Gilbert le 13 janvier 2019
RAFFIN Thi May née DAO le 1 mars 2019
PIPET René le 3 mars 2019
MICHAILLE Eliane née GUILLON le 11 mars 2019
BERTHELOT Antoinette née BERLIOZ le 13 mars 2019
PONCET René le 10 mai 2019
LAKIERE Danielle née MARECHAL-ABRAM le 18 juin 2019
DE LA CORBIÈRE Agnès le 25 juillet 2019
COLOMB Suzanne née MOULIN le 26 août 2019
PIOLAT Frédéric le 21 septembre 2019
PLAZA Jean-Louis le 20 décembre 2019
JACQUET Emile Le 30 décembre 2019

INFOS UTILES !

SECRETARIAT de MAIRIE

mardi, mercredi, vendredi, samedi de 9h00 à 11h00

PERMANENCE du MAIRE

Si vous souhaitez rencontrer le maire vous pouvez prendre rendez-vous auprès de la secrétaire de mairie aux horaires suivant :

VENDREDI ➤ 10 h 00 à 12 h 00
(pour les professionnels)

SAMEDI ➤ 10 h 00 à 12 h 00
(pour les particuliers)

Mairie de Chazey-Bons

 04 79 81 70 18

Sous-Préfecture de Belley

24 rue des Barons

 04 79 81 01 09

SOGEDO à VIRIGNIN

 04 79 81 08 09

